

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



DU TRÈS LOURD POUR JOIGNY !



Le tirage au sort des 16èmes de finale de la Coupe Nationale Futsal a été effectué ce mercredi 14 Février, au siège de la Fédération Française de Football.

Article en page 6

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COÉSSION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

Sommaire

- ⚽ Informations Pages 1 à 4
- ⚽ Actualités Pages 5 à 8
- ⚽ Procès-Verbaux Pages 9 à 14

Agenda de la semaine

- Lundi 19 :
- Mardi 20 :
- Mercredi 21 : Commission sportive
- Jeudi 22 :
- Vendredi 23 :
- Samedi 24 :

CALENDRIER U9

Nous mettons à votre disposition le calendrier U9 pour les 3, 10, 17, 24 mars et 7 avril :

[Calendrier](#)



SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB !



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de :

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),
- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

Bon de commande

AJ AUXERRE VALENCIENNES FC

VENDREDI 23 FÉVRIER - 20H



#PLUSFORTSAVECVOUS

INFOS et BILLETTERIE : 03 86 72 32 30

www.aja.fr

SPONSORS OFFICIELS

LOUALTY

ServiStores

BigMat

JEANNIN

Groupama

Cichy

昆仑山 崑山礦泉水
Kunlun Mountain Spring Water



PARTENAIRES OFFICIELS

Yonne
républicaine

Elite
RETAUATION

macron
TECHNICALSPORTSWEAR

1^{ÈRE} ÉDITION DU TROPHÉE DE L'AVENIR

A.J.AUXERRE VS REAL MADRID FC



SAMEDI 24 FÉVRIER 2018

COMPLEXE SPORTIF DU STADE ABBE DESCHAMPS

ANNEXE 3 - 15H00





VIENS VIVRE COMME
UN PRO !



STAGES 2018 A.J. AUXERRE FOOTBALL

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 14 ANS

- * STAGES SUPERVISÉS PAR LA CELLULE DE RECRUTEMENT A.J. AUXERRE.
- * UNE TENUE A.J. AUXERRE FOOTBALL OFFERTE - ÉQUIPEMENTIER MACRON
- * ACTIVITÉS ET ANIMATIONS TOUS LES JOURS.
- * RENCONTRE AVEC LES JOUEURS DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
- * POSSIBILITÉ D'ASSOCIER PERFECTIONNEMENT FOOTBALL ET RENFORCEMENT SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION.

STAGES AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TARIFS STAGE A.J.A AUXERRE

AVRIL 2018		JUILLET 2018		ACADOMIA (OPTION)
SANS HÉBERGEMENT	AVEC HÉBERGEMENT	SANS HÉBERGEMENT		120€ / SEMAINE - 1H30 / JOUR
DU 9 AU 13 AVRIL	DU 8 AU 14 JUILLET	DU 8 AU 13 JUILLET		INITIATION OU PERFECTIONNEMENT AU CHOIX
A.J.A 180€ / SEMAINE	DU 15 AU 21 JUILLET	DU 15 AU 20 JUILLET		ANGLAIS / FRANÇAIS / MATHÉMATIQUES
	A.J.A 550€ / SEMAINE	DU 23 AU 27 JUILLET		
		A.J.A 280€ / SEMAINE		

CONTACT : stages@aja.fr - 03.86.72.32.32

ACADOMIA
AJ AUXERRE

JOIGNY POURSUIT L'AVENTURE



Issue du football à onze, l'équipe de l'US Joigny a créé l'une des belles surprises de ces 32èmes de finale de Coupe Nationale en s'offrant le SF Besançon (Niveau Ligue), actuellement deuxième du championnat de R1 Futsal (5-4).

Déjà tombeurs de deux équipes de R1 au cours des tours régionaux, les Joviniens ont donc complété leur tableau de chasse avec un troisième adversaire de ce niveau.

Revenus deux fois au score par l'intermédiaire de Pierron (7' ; 1-1) et Azaiez (12' ; 2-2), les Icaunais prenaient l'ascendant à la pause grâce à la patte de Bentarhlia (18' ; 3-2). A la reprise, ils créaient même la sensation en prenant le large sur deux nouvelles réalisations signées Azaiez (24'), auteur d'un doublé et Atrar (24' ; 5-2).

En face, les Bisontins ne s'avouaient pas vaincus et réagissaient par Nokham (25' ; 5-3) et Thomas (37' ; 5-4), tous deux déjà buteurs en première période (3' ; 0-1 et 11' ; 1-2). Sous la pression en fin de rencontre, l'US Joigny tenait néanmoins ce précieux succès qui le propulse en 16^{ème} de finale de la Coupe Nationale !

Article LBFCF



DU TRÈS LOURD POUR JOIGNY !



Le tirage au sort des 16èmes de finale de la Coupe Nationale Futsal a été effectué ce mercredi 14 Février, au siège de la Fédération Française de Football. Deux clubs régionaux étaient concernés par ce tour qui se disputera le samedi 3 mars prochain.

Vainqueur du SF Besançon au tour précédent, l'US Joigny (Club hors futsal) a tiré le gros lot ! Les Icaunais auront l'honneur de recevoir les

franciliens du Sporting Club Paris, actuellement quatrième du championnat Elite de Futsal.

La formation Parisienne peut se vanter d'un palmarès prestigieux dans le domaine avec cinq Coupes de France de Futsal à son actif (2010, 2011, 2012, 2013 et 2015) et quatre titres de champion de France (2011, 2012, 2013 et 2014).

Clénay Futsal Club Val de Norges (2^{ème} division Française) devra, quant à lui, se déplacer sur le parquet de Neuilly sur Marne Futsal (Niveau Régional). Les Côte d'Oriens devront se méfier de la formation Francilienne qui avait, au tour précédent, éliminé, sur le score de 10-4, notre équipe régionale du Sporting Lure.

GROUPE D

MATCHS DES 16^{EMES} DE FINALE

ESPACE JEUNE PARIS (2) vs STOCKFELD FUTSAL (1R)

NEUILLY SUR MARNE FUTSAL (2R) vs CLENAY FCVN (1R)

US JOIGNY (3R) vs SPORTING CLUB PARIS (1R)

S. FUTSAL BEHREN (2R) vs PARIS ACASA FUTSAL (1)

NIVEAU 1 : D1 & D2 NIVEAU 2 : LIGUE NIVEAU 3 : DISTRICT ou NE DISPUTANT PAS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

UNE SORTIE PÉDAGOGIQUE ASSEZ SPÉCIALE



Le 7 février, le jeune Lilian BOUVERESSE, élève de la filière arbitrage du lycée Joseph Fourier à Auxerre s'est rendu à Lens dans le cadre d'une sortie pédagogique.

Le 7 février avait lieu au stade Bollaert de Lens un 8^e de finale de coupe de France opposant Lens à Troyes.

A cette occasion, Alexandre PERREAU-NIEL, professeur EPS responsable de la section football du lycée Fourier était désigné comme 4^e arbitre.

Afin de récompenser Lilian BOUVERESSE pour son engagement au sein de la filière arbitrage et lui permettre de réaliser un rêve, il l'a emmené avec lui et Guillaume SALLANDRE, responsable du pôle joueur de la section, pour qu'il puisse rencontrer l'arbitre de la rencontre : Karin ABED (arbitre élite).

Lilian a pu manger avec le quatuor K. ABED, J. AUBE, A. DROUET et A. PERREAU-NIEL.

Karim a ensuite invité Lilian et Guillaume à découvrir les vestiaires de Bollaert, à fouler la pelouse et à assister à la rencontre.

Nul doute que cet événement restera gravé à jamais dans les souvenirs de Lilian.

Un grand merci à K. ABED pour sa disponibilité et les échanges qu'il a eu avec Lilian.

Alexandre PERREAU-NIEL

CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE FUTSAL ISF EN ISRAËL



Un élève formé à la section sportive arbitrage du lycée Fourier ira au championnat du monde scolaire Futsal ISF en Israël

Pierre HUERTAS, scolarisé cette année au lycée Hyppolite Fontaine de Dijon et qui a suivi pendant 2 ans la formation au sein de la filière arbitrage du lycée Fourier à Auxerre, était présent à ce championnat.

Il a eu l'occasion de participer à nombreuses rencontres en tant qu'arbitre de terrain ou à la table de marque.

Pierre a eu l'honneur d'arbitrer la finale opposant Pontarlier à Pontivy.

Et cerise sur le gâteau, Pierre fait partie des deux meilleurs Jeunes Officiels de ce tournoi et se rendra donc en compagnie de la délégation française au championnat du monde scolaire ISF qui aura lieu en mars 2018 à Tel-Aviv en Israël. Encore une belle expérience à vivre pour lui.

Cette exceptionnelle désignation s'ajoute à celles des années passées, avec Boris PETIT qui était partie au Chili en 2007, François LE METAYER au Brésil en 2011, Romain GROS au Cameroun en 2012, Julien LAVIGNE, Quentin GUIDOU et Corentin PAYA à Bordeaux en 2013, Théo BENOIT en Italie en 2014, Chakib NEGHLIZ au Guatemala et Mathilde FRONT et Eric LOUVRIER au Canada en 2015, Mohamed BOUNOUA en Croatie en 2016, Camille CHEVALIER, Quentin PINET et Théo GONZALEZ en Chine, et Thomas VINCENT en Croatie en 2017.



Avec l'obtention du niveau international, Pierre permet donc une nouvelle fois à la filière arbitrage du lycée Fourier de rayonner sur le plan mondial.

Alexandre PERREAU-NIEL

PROCES - VERBAUX

PV 199 Sp 27

Auxerre le 14 février 2018

COMMISSION
SPORTIVE

Présents : MM Trinquesse – Barrault - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Forfait

Match 51720.1 du 08.02.18 Appoigny – Villeneuve L'Archevêque Départemental futsal

La commission, attendu que l'équipe de Villeneuve L'Archevêque était absente au coup d'envoi,

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Villeneuve L'Archevêque,
- score : Appoigny = 3 buts, 3 pts – Villeneuve L'Archevêque = 0 but, -1 pt,
- en application du règlement des championnats seniors – annuaire du district – article 19 – forfait,
- donne le match retour à jouer le 12 avril 2018 à 19 h 00 à Auxerre au gymnase Serge Mésones,
- en application du règlement départemental futsal – annuaire du district : « en cas de forfait non déclaré d'une équipe, les frais de déplacement des arbitres sont à sa charge en totalité »
- par conséquent demande au secrétariat de débiter le compte du club de Villeneuve L'Archevêque de la somme de 32 € pour en créditer les comptes des arbitres MM Musij et Chaton, soit 16 € pour chaque arbitre,
- amende 40 € au club de Villeneuve L'Archevêque pour forfait non déclaré.

2. Changements dates, horaires, terrains

Match 50001.2 du 18.02.18 Chevannes – Chablis D1

La commission, vu le courriel du club de Chevannes et le courriel du club de l'A.J.Auxerre en date du 13.02.18,

- donne ce match à jouer le 18 février 2018 à 12 h 30 sur le terrain synthétique du stade Abbé Deschamps à Auxerre.

Match 50006.2 du 18.02.18 Vinneuf – Neuvy Sautour D1

La commission, vu le courriel du club de Vinneuf en date du 14.02.18 et l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf,

- donne ce match à jouer le vendredi 18 mai 2018 à 19 h 00, date impérative.

Match 50092.2 du 18.02.18 Joigny 2 – Migennes 2 D2 gr A

La commission, vu le courrier du club de Joigny en date du 12.02.18,

- attendu que le match de l'équipe de Joigny 1 se déroule sur le terrain de Champs/Yonne,
- donne ce match à jouer le 18 février 2018 à 14 h 30 à Joigny.

Match 50721.2 du 18.02.18 Tonnerre – E.C.N. D2 gr B

La commission, vu le courriel du club de Tonnerre en date du 12.02.18, donne ce match à jouer le 18 février 2018 à 14 h 30 sur le terrain annexe du stade A. Grévin de Tonnerre.

Match 50424.2 du 18.02.18 Vinneuf 2 – St Sérotin D4 gr A

La commission, vu le courriel du club de Vinneuf en date du 14.02.18 et l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf,

- donne ce match le 29 avril 2018.

Match 50487.1 du 04.03.18 FC Gatinais 3 – Fontaine La Gaillarde D4 gr A

Courriel du club du FC Gatinais en date du 14.02.18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 10 alinéa 4 – terrains – annuaire du district :
« En cas d'indisponibilité d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant à la demande de la commission sportive, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. Toutes les dispositions devront être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match. L'utilisation de l'installation sportive autre que celle déclarée et validée par la commission compétente ne pourra se faire qu'après accord de cette dernière, sur avis de la commission départementale des terrains ».
- par conséquent le club du FC Gatinais doit trouver un terrain de repli et le communiquer à la commission sportive **pour mercredi 21 février 2018**, date impérative.

Match 50439.2 du 11.03.18 Malay Le Grand 2 – FC Gatinais 3 D4 gr A

Demande de report de match du club de Malay Le Grand en date du 07.02.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 avril 2018.

Match 50488.2 du 18.02.18 Chemilly – St Florentin Portugais 2 D4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier et l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 18 février 2018 à 10 h 30 sur le terrain synthétique du stade Abbé Deschamps à Auxerre.

Match 50489.2 du 18.02.18 Cheny 2 – Villeneuve sur Yonne D4 gr B

La commission, vu le courriel du club de Cheny en date du 14.02.18 et l'arrêté de la communauté de communes de l'agglomération Migennoise en date du 09.02.18,

- donne ce match à jouer le 25 mars 2018.

Match 50490.2 du 18.02.18 Charmoy 3 – Vergigny 2 D4 gr B

La commission, vu le courriel du club de Charmoy en date du 13.02.18 et l'arrêté de la communauté de communes de l'agglomération Migennoise en date du 09.02.18,

- donne ce match à jouer le 25 mars 2018.

Match 50491.2 du 18.02.18 St Julien 2 – Brienon D4 gr B

La commission, vu le courriel du club de St Julien en date du 14.02.18 et l'arrêté municipal en date du 1^{er} février 2018,

- donne ce match à jouer le 25 mars 2018.

Match 50625.2 du 18.02.18 Tonnerre 2 – Vermenton D4 gr D

La commission, vu le courriel du club de Tonnerre en date du 12.02.18, donne ce match à jouer le 18 février 2018 à 12 h 30 sur le terrain stabilisé A. Minard de Tonnerre.

Match 50631.2 du 25.02.18 E.C.N. 2 – Tonnerre 2 D4 gr D

Demande de report de match du club d'E.C.N. en date du 13.02.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 25 mars 2018.

Match 52170.1 du 04.03.18 Semur/Epoisses – Monéteau/Toucy Fém à 8 D1

Demande de report de match du club de Monéteau en date du 22.01.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 13 mai 2018.

Match 51955.1 du 17.02.18 Avallon CO – Héry U18 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 17 février 2018 à 12 h 30 sur le terrain synthétique du stade d'Avallon.

Match 52045.1 du 17.02.18 St Clément Onze – Héry U15 D1

La commission, vu le courriel du club de St Clément en date du 13.02.18 et l'accord écrit du club d'Héry,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 17 février 2018 à 15 h 00 sur le terrain de Seignelay, date impérative,
- donne match retour à jouer le 5 mai 2018 à St Clément.

Match 52100.1 du 17.02.18 Serein AS/Neuvy – Joigny 2 U15 D3 gr B

Demande de report de match du club de Serein AS en date du 08.02.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 avril 2018.

1. **La commission rappelle aux clubs – l'article 11 - terrains impraticables :**

Un terrain impraticable est un terrain dangereux susceptible d'occasionner des accidents.

A. Disposition particulière applicable au District :

1. Si le terrain est impraticable le samedi, veille de la rencontre sans espoir d'amélioration, le responsable du club recevant doit envoyer simultanément le samedi à 10 H au plus tard un courrier électronique d'annulation depuis l'adresse électronique officielle du club,

- *Au district*
- *Au club adverse*
- *A l'arbitre*

Ce courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club, doit porter le ou les numéros des matchs annulés ainsi que le nom et qualité de la personne l'envoyant.

2. Si le terrain devient impraticable le samedi soir ou le dimanche matin, le club doit :

- *Téléphoner à 10 H au plus tard au correspondant du club visiteur pour l'avertir de ne pas déplacer son équipe.*
- *Confirmer immédiatement ce coup de téléphone par courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club, au club visiteur.*

Le club recevant doit annuler le déplacement des arbitres assistants par la même procédure que le club visiteur, mais en aucun cas, il ne doit annuler le déplacement de l'arbitre. Celui-ci doit être normalement accueilli par un dirigeant à son arrivée au stade. Il procède alors à la visite du terrain.

Si le rapport de l'arbitre confirme que le terrain est effectivement impraticable, le match sera automatiquement reporté. Dans le cas où le terrain serait déclaré jouable par l'arbitre officiel, le club recevant aurait match perdu par pénalité.

3. L'arbitre du match est seul juge pour déclarer un terrain impraticable ou interrompre la partie commencée.

4. En cas d'impossibilité d'utiliser l'adresse électronique du club, le courrier d'annulation pourra, à titre exceptionnel, être adressé de l'adresse d'un membre du club, si celle-ci est déclarée dans FOOTCLUB.

En tout état de cause, la recevabilité du courrier électronique sera laissée à l'appréciation de la commission compétente.

3. Questions diverses

Match 50103.2 du 25.02.18 Champigny – Charny D2 gr A

Courriel du club de Charny en date du 13.02.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

Match 50285.1 du 04.02.18 Sens Racing Club 3 – St Denis/Sens D3 gr A

Participation à la rencontre du joueur Khan Adil du club de Sens Racing Club 3, suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- sans réponse du club de Sens Racing Club comme demandée en date du 07.02.18,
- attendu que le joueur Khan Adil a été sanctionné de 1 match de suspension ferme à compte du 27 novembre 2017 par la commission de discipline,
- en application de l'article 226 – Modalités pour purger une suspension :

- « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements). Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »
- « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère de ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

- attendu que l'équipe de Sens Racing Club 3 n'a pas joué en championnat depuis le 27 novembre 2017 (date d'effet de la suspension du joueur),
- dit le joueur Khan Adil non qualifié pour cette rencontre du 4 février 2018,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens Racing Club 3,
- score : Sens Racing Club 3 = 0 but, - 1 pt / St Denis Les Sens = 3 buts, 3 pts,
- dit le joueur Khan Adil suspendu d'un match de suspension ferme à compter du lundi 19 février 2018,
- en application de l'article 5.08 droits financiers et amendes du District de l'Yonne – inflige une amende de 120 € au club de Sens Racing Club pour joueur inscrit sur la feuille de match en étant suspendu,
- amende 32 € (droit d'évocation) et 35 € (document demandé non reçu) au club de Sens Racing Club.

Courriel du club de Champignelles en date du 11.02.18 : nouvelle composition du bureau.

La commission en prend note.

4. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 18 février 2018

- D2 gr B Chablis 2 – Champs/Yonne : Mr Favereaux
- D3 gr B St Georges 2 – St Fargeau 2 : Mme Chéry-Floch
- D3 gr C Auxerre Sp Citoyens – Asquins : Mr Barrault
- D4 gr B Cheny 2 – Villeneuve sur Yonne : Mr Thomas

5. Tournois ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Charmoy – match amical senior le 13 février 2018
- St Sérotin – tournois jeunes les 1^{er} mai et 16 juin 2018
- St Sérotin – tournoi seniors le 17 juin 2018

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

6. Prochaines réunions

Mercredi 21 février 2018 à 16 h 00

MM Trinquesse – Barrault - Rollin – Mme Chéry-Floch

Mercredi 28 février 2018 à 16 h 00

MM Trinquesse – Batréau – Guyot – Rollin

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le Secrétaire de séance
Pascal Rollin

Auxerre le 6 février 2018

Présents : MM Trinquesse – Batréau – Hutin - Schweitzer - Wallon

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Excusé : Mr Bounon

COMMISSION DES TERRAINS

1. Confirmation de classement des installations pour l'année 2018

La commission prend note des visites faites ou à faire des installations suivantes :

- ANDRYES – stade B. Gaucher – annexe (NNI 890070102)
- ARCES – DILO – stade municipal (NNI 890140101)
- AUXERRE – stade Abbé Deschamps – annexe 5 (NNI 890240106)
- AVALLON – stade Léon Laurent – honneur (NNI 890250101)
- CHAMPIGNY – stade Claude Longet – honneur (NNI 890740101)
- CHEROY – stade Les Pinsonnières (NNI 891000101)
- EGRISSELLES LE BOCAGE – stade Les Bruns (NNI 891510101)
- LES SIEGES – stade municipal (NNI 893950101)
- MAILLY LA VILLE – stade municipal (NNI 892370101)
- MASSANGIS – stade municipal (NNI 892460101)
- ST MARTIN DU TERTRE – stade municipal (NNI 893540101)
- SENAN – stade municipal (NNI 893840101)
- VILLEBLEVIN – stade municipal (NNI 894490101)

2. Confirmation de classement des éclairages pour l'année 2018

Le Président prend note des classements des éclairages des installations suivantes :

AUXERRE – stade de l'Arbre Sec

- Honneur – niveau E4 (NNI 890240201)

AUXERRE - stade de l'Abbé Deschamps

- Annexe 3 – niveau E4 (NNI 890240104)

SENS – stade Fernand Sastre

- Honneur – niveau E3 (NNI 893870101)

3. Classement des gymnases

Le Président prend note des visites faites ou à faire pour le classement des installations suivantes :

- AUXERRE – Complexe sportif René-Yves Aubin
- AUXERRE - Gymnase Serge Mésones
- AUXERRE – Gymnase Brazza
- AVALLON – Gymnase du Cosec
- BLENEAU – Gymnase municipal
- CHABLIS – Gymnase des Ecoles
- CHARBUY – La Halle aux Sports
- CHARNY OREE DE LA PUISAYE – Gymnase municipal
- JOIGNY – Gymnase Louis Davier

- JOIGNY – Gymnase Pierre Hardy
- MOLINONS - Gymnase Henri Kienlen
- TONNERRE – Gymnase Abel Minard

4. Divers

La commission prend note de la formation FFF pour les membres de la commission les 25 et 26 avril 2018 à Dijon.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. ».

Le Président de Commission – Trinquesse Jean-Louis